

Le Métier de la Coiffure:

Mention complémentaire Coiffure - coupe - couleur



La mention complémentaire « Coiffure-coupe-couleur » est une opportunité de compléter sa formation technique et d'approfondir ses gestes techniques au travers d'une alternance active (15 semaines de stage). Elle fait suite à un CAP coiffure.

Cette formation permet de continuer à se former en attendant une poursuite d'étude en brevet professionnel ou en vie active.

1- Qualités requises :

Amabilité - Patience - Courtoisie - Créativité - Curiosité - Dextérité gestuelle...

2- Diplômes requis : CAP coiffure : - de 26 ans.

<p>- <i>Mention Complémentaire</i> « <i>Couleur, coupe</i> » (1 an)</p>	<p>Niveau 5</p>	<p>Formation initiale 15 semaines de stage en entreprise</p>	<p>- Employé sous la responsabilité d'un personnel diplômé d'un Brevet professionnel. - Employé chez un distributeur de produits (grossiste). - Poursuite d'études vers un BP ou un Bac pro</p>
---	-----------------	--	--

3- Le Lycée AIZPURDI propose pour les élèves volontaires : *un véritable plus !*

- MC « CCC » *section européenne en langue anglaise ou espagnole.*

18H D'Enseignement Technologique et Professionnel,

1H De DNL (cours de professionnel en langue étrangère)

1H De LV Européenne (renforcement de la pratique à l'oral)

2H EPS

15 Semaines de PFMP, dont une mobilité ERASMUS+ d'1 mois à l'étranger.

- Possibilité d'un contrat de 6 mois à l'étranger à l'issu de la formation (AQUITA PRO) :

Formation complémentaire à l'international : Membre du consortium AQUITA PRO.

- 6 à 8 semaines de préparation linguistique et culturelle.

- 26 semaines de stage en entreprise (mobilité professionnelle Erasmus+).

- 2 à 4 semaines de rédaction du rapport de stage et bilan personnel de l'expérience de mobilité, suivies d'une soutenance orale dans le Lycée porteur de projet.

- Acquisition d'un EUROPASS mobilité (bilan des compétences professionnelles) et d'une attestation de la formation complémentaire à l'international (FCIL).

4- Pourquoi et quand demander une mention complémentaire ?

La mention complémentaire MC CCC est une formation purement technique qui permet d'approfondir sa gestuelle et acquérir du « métier ou de l'expérience » en attendant d'obtenir un BP ou un emploi.

C'est aussi un très bon moyen de se faire remarquer positivement par un futur maître de stage ou employeur.

La mention complémentaire peut être demandée en même temps que la recherche d'apprentissage à l'issu d'un CAP coiffure ou après un arrêt de scolarité ou d'apprentissage d'une ou plusieurs années (retour en formation initiale).

Les demandes peuvent être envoyées dès à présent via le document joint. Entrées et sorties permanentes en fonction des places.

Dépêchez-vous !